

**PROJET D'AMENAGEMENT DE NOUVEAUX PERIMETRES IRRIGUES
DANS LES BASSINS RIZICOLES DU CENTRE, DU SUD, DE L'EST ET DU NORD OUEST**

NOTE CONCEPTUELLE

A. Contexte

Depuis la flambée des prix des denrées alimentaires en 2008, l'Etat a classé le riz parmi les filières stratégiques, ce qui a amené à l'élaboration de la SNDR qui a été validée en 2009. Suite à la validation du nouveau cadre de politique général, le DSCE, le DSDSR, secteur Agriculture et Développement Rural a été révisé en Octobre 2010 et inclut le Programme "Modernisation du secteur Agricole" qui prévoit le développement des aménagements et des infrastructures agricoles. C'est dans ce contexte que le "Projet d'Aménagement de nouveaux PI dans les bassins rizicoles du Centre, du Sud, de l'Est et du Nord Ouest" a été conçu.

B. Justifications

Ce Projet entre dans le cadre de la mise en œuvre du SNDR dont l'un des principaux axes d'intervention concerne le développement du sous-secteur Irrigation.

La principale justification de ce Projet est la sécurisation, au niveau national, de la production alimentaire face aux tendances de la crise sur les denrées de base au niveau mondial. Le bilan de la production nationale et des besoins en consommation de riz font état d'un déficit que le gouvernement se fixe de dépasser en vue de passer au niveau de la filière riz d'une économie de subsistance à une économie de marché. Le comblement de ce déficit se fera à la base par une forte augmentation de la production de riz par l'intermédiaire de : (i) l'augmentation du rendement moyen du riz au niveau national et (ii) l'accroissement des superficies emblavées en riz dans les zones à potentiels terres-eau, situées dans différents bassins rizicoles.

Par ailleurs, les activités préconisées dans ce Projet correspondent à l'axe du PDDAA.

C. Zones d'intervention potentielles et Groupes cibles

Actuellement, une dizaine de projet répartis dans les zones agro-écologiques constitués des plaines irrigués, les bas-fonds et les plateaux en pluvial contribue à la production nationale de riz sur un total d'environ 45 000 ha.

Le choix des zones à aménager par le projet est déterminé en fonction des potentialités en terres et en ressources en eau, tant de surfaces que météoriques, considérant que les vastes plaines en pluvial du Nord peuvent constituer autant de greniers que les bas-fonds irrigués des régions du Centre, du Sud et de l'Est. A l'intérieur de ces zones, l'enclavement et la relative difficulté à disposer des infrastructures et moyens complémentaires tant en termes d'outils financiers (micro-finance) que d'infrastructures post-récoltes amènent à une sélection des premiers périmètres à aménager.

D. Objectifs Principaux du Projet

Objectif Global du Projet

L'objectif global du Projet est d'augmenter la production rizicole afin de contribuer à la sécurité alimentaire et accroître les revenus de producteurs de riz.

Objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques du Projet sont de : (i) Accroître les surfaces nationales cultivées en riz par l'irrigation de nouvelles terres arables et (ii) d'augmenter la productivité des exploitations agricole. Par ailleurs, à travers les actions de structuration paysanne, les capacités des producteurs de riz seront renforcées, de même que des actions de protection des bassins versants en vue de préserver les investissements réalisés contribueront à la gestion des ressources naturelles des zones cibles du Projet.

E. Description des Composantes, Résultats et Activités

Le Projet sera mis en œuvre autour de 4 composantes :

- La Composante Organisation et renforcement des Associations paysannes

- La Composante Etude et travaux d'Aménagements des Périmètres Irrigués.
- La Composante Protection des bassins versants et
- La Composante Gestion du projet

La première Composante "Organisation et renforcement des Associations paysannes" regroupera les activités de socio-organisation à travers la mise en place et l'encadrement des associations d'irrigants ou d'usagers de l'eau, ou leur consolidation, lorsque ces structures existent. Des échanges entre groupements de producteurs seront prévues ainsi que des actions de formations aussi bien sur l'exploitation et la maintenance des infrastructures que sur la gestion des périmètres. En complémentarité avec le Projet sur "la vulgarisation des itinéraires et des paquets technologiques" des formations pratiques seront dispensées aux producteurs pour l'aspect intensification agricole.

La deuxième composante "Etude et travaux d'Aménagements des Périmètres Irrigués", concerne les études de faisabilité techniques et financières d'une part et d'autre part des études détaillées des périmètres retenus et planifiés conformément aux orientations du Schéma directeur de l'irrigation et des plans de développement agricoles régionaux. Les travaux seront lancés en appel d'offre avec des contributions des bénéficiaires pour s'assurer de l'appropriation de l'aménagement par ces derniers dans le cadre d'une stratégie de pérennisation des acquis du Projet.

La Composante Protection des bassins versants, consistera principalement à aménager des structures anti-érosifs ainsi que des plantations d'essences agro-forestières qui favoriseront à la fois la restauration du couvert végétal mais aussi la gestion de la fertilité du sol. Les périmètres irrigués seront ainsi protégés des éventuels ensablements et disposeront d'engrais verts à proximité qui permettront de diversifier en contre-saison les cultures vivrières.

La Composante Gestion du projet, assurera les aspects de la gestion au quotidien des aspects administratifs et financiers du Projet, et apportera les appuis nécessaires à la réalisation des composantes techniques opérationnelles. Par ailleurs elle sera chargée des relations avec les institutions de tutelles et les partenaires au développement, le management du projet avec le suivi-évaluation des activités dans le but d'atteindre pleinement les objectifs qui sont assignés au Projet.

F. Coûts et Financements

Les coûts et financements du Projet seront définis dans le cadre d'une mission de formulation qui sera co-organisée par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers, susceptibles de contribuer aux objectifs de ce Projet.

G. Stratégie de Mise en œuvre du Projet

La stratégie de mise en œuvre du projet sera basée sur une approche participative et spatiale, intégrant les aspects d'intensification agricole. La pérennisation des infrastructures fera l'objet d'une attention particulière en impliquant dès le début du processus d'aménagement et de planification, les populations et producteurs concernés par le projet

Considérant les besoins dans les différents sous-secteurs de développement de la filière riz, des synergies avec d'autres partenaires et projet seront recherchées et matérialisées par des protocoles ou conventions de collaboration en vue de rechercher un impact concourant et maximum des parties prenantes aux développements des zones ciblées par le projet.

H. Organisation et gestion

Le projet sera rattaché au MINADER. Une unité de gestion du projet, sous la direction d'un coordinateur de Projet sera mise en place avec des cadres responsables de chaque composante technique ainsi qu'une équipe administrative et financière. Un responsable du suivi-évaluation assistera le Coordinateur du projet dans le suivi des activités du Projet et en particulier des résultats et impacts attendus conformément aux objectifs assignés au projet.

Des antennes régionales seront créées pour assurer la coordination des activités à réaliser au niveau des régions d'interventions du Projet. Ces antennes seront constituées d'une équipe légère mais dotée d'un minimum d'autonomie de fonctionnement.

I. Suivi-Evaluation

Il sera mis en place un système de suivi et d'évaluation moderne et adapté, s'assurant d'une participation effective des bénéficiaires finaux et des antennes régionales dans le suivi de performance (suivi des activités) et l'évaluation des impacts du projet. Des méthodes de suivi-évaluation participatif seront développées par le projet. Les principaux indicateurs d'activités et de résultats objectivement vérifiables pourraient notamment inclure : le nombre d'Etudes d'APS et d'APD réalisées ; le Nombre d'AUE mises en place et opérationnelles ; la superficie rizicoles aménagée ; le tonnage de riz produit dans les bassins aménagés ; le taux de réalisation des objectifs du Projet, ...

J. Risques

Les risques sont liés des facteurs climatiques et des déphasages des calendriers cultureux qui sont difficilement maîtrisables. L'enclavement des zones d'actions, l'insuffisance d'équipements post-récolte ainsi que la non maîtrise du prix du riz après l'augmentation des productions pourraient démotiver les producteurs si une politique commerciale n'est définie et appliquée dans la filière riz.

K. Fiche de Projet